



Le progrès, une passion à partager

Organisme certificateur mandaté par
AFNOR Certification

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
www.lne.fr

GRILLE TARIFAIRE

MARQUE NF 315
NF Petite Enfance

SOMMAIRE

1. Obtention de la certification
2. Surveillance des produits certifiés (par site de production)
3. Extension d'admission
4. Demande administrative
5. Facturation des frais de séjour et de déplacement

Février 2018

1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Instruction du dossier de demande de certification	
▪ Par demande	2212
▪ Par catégorie de produits	284
Audit ::par jour sur site x auditeur (comprenant la préparation, l'audit, la rédaction du rapport et le temps de déplacement)	1580
. supplément pour site en Europe (frais de séjour en sus: voir § 6.1.4.)	293
. supplément pour site hors Europe	sur devis
Revue documentaire	
▪ Par catégorie de produits (sans essais)	432
▪ Essais si rapports non fournis	sur devis

2. SURVEILLANCE DES PRODUITS CERTIFIES (par site de production) (en € HT.)

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Suivi qualité du dossier	
▪ Par titulaire	1106
▪ Par catégorie de produits	144
Droit d'usage de la marque	159
▪ Par catégorie de produits	
Audit :par jour sur site x auditeur (comprenant la préparation, l'audit, la rédaction du rapport et le temps de déplacement)	1580
- supplément pour site en Europe	293
- supplément hors Europe	sur devis

3. EXTENSION D'ADMISSION ET VERIFICATION SUPPLEMENTAIRE en € HT.)

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Audit supplémentaire ::par jour sur site x auditeur (comprenant la préparation, l'audit, la rédaction du rapport et le temps de déplacement)	1580
. supplément pour site en Europe (frais de séjour en sus: voir § 6.1.4.)	293
. supplément pour site hors Europe	sur devis
Présentation d'une nouvelle collection par modèle de base :	
- Examen de la demande	567
- Revue documentaire (sans essais)	432
Examen de dossier suite à modification d'un (ou de) produit(s) certifié(s), par modèle de base de produit :	
- Examen de la demande	286
- Revue documentaire (sans essais)	217
Revue documentaire supplémentaire	
▪ Par catégorie de produits (sans essais)	432
▪ Essais si rapports non fournis	sur devis
Essais (le cas échéant)	sur devis

4. DEMANDE ADMINISTRATIVE

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Emission d'un certificat suite à modifications administratives	397
Traitement d'un recours contre décision	2379

5. FACTURATION DES FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT

Les frais de séjour et de déplacement sont à la charge du demandeur ou du titulaire.
Les frais de séjour et de déplacement sont facturés de la façon suivante :

Déplacement en France métropolitaine

Nombre de jours sur site	Jusqu'à 1 jour	De 1.25 à 2 jours	De 2.25 à 3 jours	De 3.25 à 4 jours	De 4.25 à 5 jours
Forfait	399 €	598 €	779 €	960 €	1141 €

En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 175€ pour la gestion administrative de ceux-ci.

Déplacements hors France métropolitaine

Les frais de séjour et déplacement font l'objet d'une facturation en sus au frais réel.

Déplacement à l'étranger

Les frais de restauration et d'hébergement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation forfaitaire en fonction du barème applicable au pays concerné.

Les frais de déplacement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation sur la base de leur coût réel.